



## FONDS DE DOTATION DE LA CHAPELLE SAINT JEAN à ANTIBES

Siège social : 23 rue  
Auberon, 06600 Antibes

Déclaration au Journal Officiel : 31  
octobre 2014

Capital : 810.000 Euros

### PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS DE DOTATION

le 26 avril 2016 à 16:00 h à la Villa Barquier, 23 rue Auberon, Antibes

**Administrateurs présents:** Véronique Sénard (procuration), Delphine de Turckheim et MM Henri-Joseph Roca (HJR) et Paul Barnaud (PB). Absente excusée : Anne Baudier.

**Invité :** J-L de Turckheim (JLdT)

- **Le PV de la réunion du CA du 17.02.2015** est accepté à l'unanimité sans modification.
- **Le rapport d'activité 2015** commenté par le président est accepté à l'unanimité.
- **Les comptes du Fonds de dotation** pour 2015 sont acceptés à l'unanimité.
- Le GFA n'a pas encore procédé au **virement de 10K€ auprès du FDD**, conformément à l'annonce faite en AG du GFA du 18/10/2014, car la gérance du GFA souhaite procéder à un vote en AG le 23/07/2016. Ce point figurait déjà au PV de la réunion du conseil du FDD du 17/02/2015.
- **Transfert de propriété de la chapelle** : il y a deux opinions **1)** il n'est pas nécessaire d'effectuer un détachement de parcelle car la chapelle, inscrite aux MH en 1989, n'aurait jamais dû faire partie du bail avec le fermier (HJR), **2)** il est souhaitable et il n'est pas nécessaire d'attendre le résultat de l'appel du fermier suite au jugement du Tribunal Arbitraire des Baux Ruraux du 25/02/2016 car l'appel devant cette juridiction n'est pas suspensif (PB et Nicolas Dulauroy).
- **Travaux** : L'architecte a deux mois de retard. Ses conclusions sont attendues semaine du 25/04. En absence de réponse, JLdT appellera Laurent Bourgois pour faire bouger L. Minot. Le conseil se réunira début juillet pour prendre une décision suite à l'étude de la proposition de L. Minot.
- **Subventions** pour les travaux de la chapelle : faute de retour fin février de l'architecte sur les devis, la décision est prise de ne pas essayer de boucler un dossier pour septembre 2016, mais pour début 2017, quitte à laisser glisser le début des travaux en 2018.
- **Procès**. J. Lescan a la responsabilité du suivi des affaires du GFA avec la Mairie, mais nous n'avons aucune nouvelle. La gérance sera relancée à ce sujet. HJR a la responsabilité du suivi des deux autres procès avec le fermier : 1) pas de nouvelles de l'appel, ni 2) du procès intenté par le fermier pour invalidation de la décision prise en AG en juillet 2013. Une meilleure information est souhaitée par le conseil sur ces sujets qui concernent directement le FDD.
- **Retard des Martelly** à honorer leur quote-part des engagements pris en AG du GFA du 18/10/2014 pour verser 1 M€ au profit du FDD. Si le coût des travaux est

supérieur à 200K€, et si la situation de non-exécution des Martelly se prolonge, PB écrira une lettre personnelle à Jacqueline Martelly.

- Décision prise de faire à nouveau acte de candidature pour inscrire la chapelle St Jean sur la liste des chapelles d'Antibes visitables lors de la **Journée du Patrimoine** du 17/09/2017.
- Bien que les **trois clauses résolutoires** des statuts du FDD ne soient que partiellement respectées à ce jour en raison notamment de la persistance de contentieux entre le GFA et son fermier, le conseil décide de ne pas les faire jouer et de poursuivre l'activité du FDD.
- Modification de l'article 21 des statuts relatif aux commissaires aux comptes : remplacer « le cabinet Guibert & Associés » par « la société Lionel Guibert », le reste sans changement.

Plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 18:45 h.

Delphine de Turckheim  
Barnaud  
Secrétaire

Paul  
  
Président